

Programme de la Formation

Pro-paille : Construire et concevoir des bâtiments dans le cadre des règles professionnelles de construction en paille CP2012

5 jours soit 35 heures de formation

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Module : PRO-PAILLE : Construire et concevoir des bâtiments dans le cadre des règles professionnelles de construction en paille CP2012

Modalité pédagogique : Présentiel

Date(s) : Lundi 12 Octobre 2026 au Vendredi 16 Octobre 2026

Lieu : ENSA - 85 rue du Docteur Bousquet 63100 Clermont-Ferrand

CONTEXTE GÉNÉRAL

Fibois AuRA est partenaire d'Auvergne Archiform' sur cette session et est chargé de la diffusion du programme.

La transmission d'une convention professionnelle de formation continue et la gestion administrative de cette formation sera réalisée par Auvergne Archiform'.

OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

- Appréhender les matériaux bois et botte de paille, en connaître les caractéristiques et les limites
- Connaître les bases de la thermique et de la physique du bâtiment
- Connaître le contexte réglementaire applicable à la construction en paille
- Apprendre à utiliser et maîtriser les règles professionnelles de construction en paille
- Découvrir et pratiquer les principales techniques de construction en paille
- Réaliser la première couche d'arrosage d'un enduit sur un support en paille
- Rédiger une fiche de contrôle de qualité de mise en oeuvre de la paille

PRISE EN CHARGE

Auvergne Archiform' a obtenu la certification qualité Qualiopi délivrée au titre de la catégorie "Actions de formation". Ces dernières sont susceptibles de faire l'objet d'une demande de financement auprès de fonds publics ou mutualisés.

Pour tous renseignements, contacter Auvergne Archiform' au 06.09.22.50.34 // 04 73 93 16 85

PUBLIC CIBLE

- Architectes
- Maître d'oeuvre
- Maître d'ouvrage secteurs privé et public
- Ingénieurs en bureau d'études
- Charpentiers
- Maçons

PRÉREQUIS

Aucun

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

En amont de la formation, les stagiaires seront invités à compléter un questionnaire de préformation afin de permettre au formateur d'affiner sa présentation en fonction des profils, des attentes et des besoins des participants.
Il sera complété dès l'ouverture par **un tour de table** de présentation et de recueil des besoins.

Au démarrage de la formation, les participants signeront **une feuille d'émargement**, preuve de leur présence.

Plusieurs évaluations des acquis ponctueront la formation, sous différents formats (quiz, tests, exercices, cas pratiques et/ou échanges oraux). Le dernier jour, un bilan oral permettra de revoir ensemble les points d'acquisition de cette journée.

Un questionnaire d'évaluation à chaud - transmis par mail 24 heures après la formation - sera rempli par les stagiaires afin d'évaluer si la formation a répondu à leurs besoins. La réponse à ce questionnaire conditionne l'envoi des attestations de formation, mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action (envoyées automatiquement par mail le lendemain matin suivant la réponse au questionnaire - entre 10 h et 11 h).

Une attestation de formation avec autoévaluation sera également transmise sur l'adresse individuelle du participant.

Attestation de compétences "Pro-Paille CP2012" pour "Mise en oeuvre de paille en tant que remplissage isolant et support d'enduit conformément aux règles professionnelles de construction en paille (CP2012)".

MODALITÉS DE SANCTION

Établissement d'une attestation de stage

Module

PRO-PAILLE : Construire et concevoir des bâtiments dans le cadre des règles professionnelles de construction en paille CP2012

5 jours soit 35 heures de formation

Modalité d'apprentissages : Présentiel

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Modalité Pédagogique : Présentiel

Date(s) : Lundi 12 Octobre 2026 au Vendredi 16 Octobre 2026, 09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00

Lieu : ENSA - 85 rue du Docteur Bousquet 63100 Clermont-Ferrand

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

- Appréhender les matériaux bois et botte de paille, en connaître les caractéristiques et les limites
- Connaître les bases de la thermique et de la physique du bâtiment
- Connaître le contexte réglementaire applicable à la construction en paille
- Apprendre à utiliser et maîtriser les règles professionnelles de construction en paille
- Découvrir et pratiquer les principales techniques de construction en paille
- Réaliser la première couche d'arrosage d'un enduit sur un support en paille
- Rédiger une fiche de contrôle de qualité de mise en oeuvre de la paille

OUTILS PÉDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques :

Complémentarité théorie et pratique

La formation est articulée autour des règles professionnelles de construction en paille. Les notions théoriques nécessaires sont dispensées au fur et à mesure de l'avancement des exercices pratiques

Les exposés s'appuient sur des cas concrets et des retours d'expériences

Les exercices sont réalisés par les stagiaires sur une maquette à taille réelle

Supports pédagogiques :

Règles professionnelles CP 2012 (chaque stagiaire doit se procurer un exemplaire des RP mises à jour ou l'acheter auprès d'Auvergne Archiform' le 1er jour de la formation)

Maquette à taille réelle installée dans un espace abrité des intempéries

Photos, vidéos, plans, transparents...

PROGRAMME

Jour 1 :

Unité 1 : Se procurer des bottes de paille

Cette unité regroupe l'ensemble des savoirs à acquérir concernant l'historique de la construction en paille, l'organisation du chantier et les caractéristiques des bottes de paille

- Introduction et historique
- Organisation du chantier et caractéristiques des bottes de paille

Unité 2 : Mise en oeuvre

Cette unité regroupe l'ensemble des savoirs à acquérir pour la préparation et la découpe des bottes, les conditions préalables à l'exécution des parois en paille

- Préparation et découpe des bottes de paille
- Conditions préalables à l'exécution des parois en paille

Jour 2 :

Unité 3 : Fabriquer une ossature bois

Cette unité regroupe l'ensemble des savoirs à acquérir sur les différentes structures bois et la fabrication de l'ossature bois

- Physique du bâtiment
- Les différentes structures bois
- Fabrication de l'ossature bois et remplissage paille (pratique)

Jour 3 :

Unité 4 : Mise en oeuvre des baies et équipements

Cette unité regroupe l'ensemble des savoirs à acquérir sur la mise en oeuvre des baies et équipements

- Les baies (théorique et pratique)
- Équipements (théorique et pratique)
- Mise en oeuvre des bottes de paille (ossature en place - pratique)

Jour 4 :

Unité 5 : Parement

Cette unité regroupe l'ensemble des savoirs à acquérir sur la mise en oeuvre des enduits, parements et bardages

- Enduits (théorique et pratique)
- Parements et bardages (théorique)
- Evaluations

Jour 5 :

- Correction questionnaire

Unité 6 : Communication : Construire ses arguments et communiquer

Unité 7 : Entretien et désordres : identifier et réparer les désordres

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

A retourner par courrier complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :
FIBOIS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES - 10 Allée des Eaux et Forêts - 63370 Lempdes
04.73.16.59.79 - contact.clermont@fibois-aura.org
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR86 332 086 347

FORMATION : Pro-paille : Construire et concevoir des bâtiments dans le cadre des règles professionnelles de construction en paille CP2012

Module : PRO-PAILLE : Construire et concevoir des bâtiments dans le cadre des règles professionnelles de construction en paille CP2012

Modalité pédagogique : Présentiel

Date(s) : Lundi 12 Octobre 2026 au Vendredi 16 Octobre 2026, 09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00

Lieu : ENSA - 85 rue du Docteur Bousquet 63100 Clermont-Ferrand

Durée : 5 jours soit 35 heures

Places limitées à : 15

Date de clôture des inscriptions : 02/10/2026

(Inscription possible ultérieurement si session confirmée)

PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

Nom : **Prénom :**

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Date de naissance : **Département de naissance :**

E-mail personnel : *(E-mail individuel / personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)*

Téléphone portable : **Date d'entrée dans l'entreprise :**

Diplôme d'Etat d'Architecte DE/HMONP : ☐ Oui / ☐ Non

Architecte DPLG : ☐ Oui / ☐ Non

Numéro personnel National d'Architecte :

Activité du stagiaire :

Mode d'exercice :

- ☐ Architecte
- ☐ Architecte expert
- ☐ Architecte d'intérieur
- ☐ Artisan
- ☐ Assistant administratif, RH
- ☐ Chargé de communication, développement
- ☐ Collaborateur non architecte
- ☐ Dessinateur, concepteur graphiste...
- ☐ Économiste
- ☐ Ingénieur
- ☐ Maîtrise d'ouvrage publique
- ☐ Paysagiste concepteur
- ☐ Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- ☐ Programmiste, AMO
- ☐ Service technique des collectivités
- ☐ Autre :

- ☐ Demandeur d'emploi
- ☐ Fonctionnaire d'état
- ☐ Fonctionnaire des collectivités territoriales
- ☐ Libéral
- ☐ Salarié
- ☐ Autre :

Prise en charge éventuelle de la formation :

- ☐ Fonds professionnels : Libéral
☐ Fonds professionnels : Salarié CIF
☐ Fonds professionnels : Salarié CPF
☐ Fonds professionnels : Salarié contrat pro
☐ Fonds professionnels : Salarié plan de formation
☐ Fonds professionnels : France Travail
☐ Fonds propres
☐ Fonds publics : Agents (État, Collectivités ...)
☐ Fonds publics : Instances européennes
☐ Fonds publics : État
☐ Fonds publics : Conseils régionaux
☐ Fonds publics : Pôle emploi
☐ Fonds publics : Autres ressources publiques

Nom de l'organisme de prise en charge :

- ☐ AKTO
☐ CONSTRUCTYS
☐ CONSTRUCTYS PAYS DE LA LOIRE
☐ FAFCEA
☐ FIFPL
☐ FRANCE TRAVAIL
☐ FRANCE TRAVAIL PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR
☐ OPCO 2I
☐ OPCO ATLAS
☐ OPCO EP
☐ UNIFORMATION
☐ Autre :

Demande de subrogation : ☐ Oui / ☐ Non

ORGANISME / ENTREPRISE
Raison Sociale :

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification
Type d'entreprise : **Activité principale :**

Gérant(e) : **Fonction :**

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Téléphone : **E-mail :**

Siret : **N° société d'architecture :** **Effectif dans l'organisme :**

Module 1 : PRO-PAILLE : Construire et concevoir des bâtiments dans le cadre des règles professionnelles de construction en paille CP2012		35h / 5 jours	
Coût pédagogique	Pro-paille	1 208,33 € HT / 1 450,00 € TTC	 €
TOTAL			 €

MODE DE PAIEMENT
☐ Chèque ☐ Virement

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

Conditions Générales de Vente

1. Remplacements / Annulations / Reports

1.1-Tout stage commencé est dû en totalité, de même si le participant ne s'est pas présenté.

1.2-Toute annulation ou report d'inscription de la part du client doit être signalée et confirmée par écrit.

Pour les stages intra-entreprises et pour les stages inter- entreprises, une annulation intervenant plus de 15 jours ouvrés avant le début du cours ne donne lieu à aucune facturation. Une annulation intervenant entre 10 et 15 jours ouvrés avant le début du cours donne lieu à une facturation égale à 30 % du montant du cours. Une annulation intervenant moins de 10 jours ouvrés avant le début du cours donne lieu à une facturation du montant intégral de la formation.

1.3-L'organisme de formation se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation, de modifier le lieu de son déroulement ou le choix des animateurs, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

Fibois Auvergne-Rhône-Alpes informe l'organisation signataire du contrat à minima 3 jours ouvrés avant le début de la formation. Ce délai est applicable sauf cas de force majeure justifiée (mesures sanitaires liées à une pandémie, phénomènes météorologiques ...).

2. Règlement de la formation

2.1-Le règlement est à la charge de l'entreprise ou d'un organisme collecteur. La formation sera facturée au terme de la session et devra être réglée selon les conditions déterminées dans la proposition commerciale ou au plus tard à 30 jours à compter de la réception de la facture.

2.2-En l'absence de prise en charge ou de refus de prise en charge du coût de la formation par un organisme collecteur, le stagiaire ou, selon le cas, l'entreprise, est de plein droit personnellement débiteur du coût de la formation.

2.3-Pour les stages intra-entreprise, la présence des stagiaires, au-delà du nombre défini conjointement entre Fibois Auvergne- Rhône-Alpes et le client, donnera lieu à une augmentation du prix de journée de 100 € HT par personne supplémentaire.

3. Obligations du stagiaire et/ou du cocontractant de l'organisme de formation

3.1-Si la formation est organisée par l'employeur dans les locaux de l'entreprise, le salarié ou le stagiaire reste soumis au pouvoir de discipline de l'employeur. Si la formation est assurée dans les locaux de Fibois Auvergne-Rhône-Alpes, le salarié doit en outre respecter le règlement intérieur de Fibois Auvergne-Rhône-Alpes.

ou structure, le salarié doit respecter le règlement intérieur de cette entreprise ou structure, à défaut de règlement intérieur, celui de Fibois Auvergne-Rhône-Alpes prévaut.

3.2-Le stagiaire s'oblige à fréquenter avec assiduité et régularité le stage de formation auquel il est inscrit.

Il s'oblige à signer en début et fin de chaque journée la feuille de présence mise à sa disposition. Il est entendu que les absences non autorisées et non reconnues valables, tout comme le non-respect du contrat par le stagiaire peuvent entraîner son renvoi du stage dans les conditions prévues par le règlement intérieur.

En outre, le défaut ou le manque d'assiduité et de régularité sera sanctionné par un refus de délivrance de l'attestation de stage.

3.3-Tout retard du stagiaire pourra entraîner une non-admission au stage.

3.4-Les stagiaires doivent activer leur caméra tout au long des modules ou séquences de formation réalisés en distanciel. Le cas échéant, le stagiaire ne respectant pas cette consigne sera exclu du module ou de la séquence. La caméra doit permettre de voir distinctement le visage du ou des stagiaires.

4. Moyens pédagogiques et techniques

L'utilisation des documents remis lors des cours est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957 :

« Toute présentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause est illicite ». L'article 41 de la même loi n'autorise que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et « les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source ». Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du code pénal.

Les supports ne sont pas systématiquement remis avant le début de la formation ou de la séquence afin de favoriser la pédagogie active. Les supports sont alors remis à la fin de la séquence.

5. Acceptation des CGV

La participation au stage de formation implique l'acceptation totale des conditions générales de vente par l'entreprise, et le respect par le stagiaire de notre règlement intérieur (disponible sur simple demande).

6. Informatique et libertés

Le Client est informé que les informations à caractère personnel qui sont communiquées à Fibois Auvergne-Rhône-Alpes en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes pourront être communiquées aux partenaires contractuels de Fibois Auvergne- Rhône-Alpes pour les besoins desdites commandes.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par e-mail ou par courrier adressé à Fibois Auvergne-Rhône-Alpes.

7. Communication

Le Client autorise expressément Fibois Auvergne-Rhône-Alpes et ses filiales à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la souscription à une commande et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.

9. Loi applicable

Les Conditions Générales et tous les rapports entre Fibois Auvergne-Rhône-Alpes et ses Clients relèvent de la Loi française. Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Lyon quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société Fibois Auvergne-Rhône-Alpes qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

10. Election de domicile

L'élection de domicile est faite par Fibois Auvergne-Rhône-Alpes à son siège social au 23 rue Jean Baldassini – 69007 Lyon.